



K-Othrine®

PARTIX™



INSECTICIDE

- ✓ Efficace à faible dose
- ✓ Jusqu'à 12 semaines de résidualité
- ✓ Technologie de formulation innovante particulièrement adaptée pour les surfaces poreuses

Contient 25 g/L de Deltaméthrine (2,45%)
Suspension concentrée (SC)
Produit biocide TP18

**RÉSERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNEL**

240 ml e

FR87293688A

Insectes rampants, mouches, nids de guêpes



OUVRIRE ICI

Numéro de lot / date de péremption : voir emballage.

EMB: Bayer SAS

**ATTENTION**

ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Lire les instructions avant emploi. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Bayer SAS - Division Environmental Science

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09 - France

© Marque déposée Bayer

K-OTHRINE® PARTIX™ - TP18 - AMM n° FR-2018-0029
Contient : 25 g/L (2,45 % m/m) Deltaméthrine (n° CAS : 52918-63-5), masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (n° CAS : 55965-84-9), Silice amorphe (nano) - Suspension concentrée (SC)
Défendeur de l'AMM : BAYER S.A.S. (69) - 16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 - 69266 LYON CEDEX 09

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

P321 : Traitement spécifique (voir cette étiquette).

P333 + P313 : En cas d'irritation

Scanner avant utilisation



FR87302148C

Bayer

UFI : S4A0-W06V-S00E-V5U0

**PREMIERS SOINS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.

Contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'apparition de signes d'irritation, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.

Contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.





Ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112.

Troubles de la conscience : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

K-Othrine® Partix est une suspension concentrée à base de delta-méthrine utilisée contre les insectes volants et rampants.

K-Othrine® Partix s'utilise en traitement de surface et peut être appliqué à l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industries agro-alimentaires, locaux commerciaux,...) et à l'extérieur pour les nids de guêpes (suspendus sous les toits ou dans les arbres).

Grâce à sa technologie de formulation unique, K-Othrine® Partix est un insecticide résiduel adapté à tous types de surface et particulièrement aux surfaces poreuses.

K-Othrine® Partix reste actif jusqu'à 12 semaines, la résidualité dépendra de la propreté et de du type de surface traitée.

DOSES ET USAGES

Intérieur :

- Insectes rampants dont Blattes (*Blattella germanica*, *Periplaneta americana*) - Œufs, nymphes, adultes
- Punaise de lit (*Cimex lectularius*) – Adultes
- Araignées – Adultes
- Mouche domestique (*Musca domestica*) au repos – Adultes



Extérieur :

- Guêpes germaniques (*Vespa germanica*) dans leur nid – Adultes

Équipement :

Utiliser un pulvérisateur à dos ou à main équipé d'une buse à fente pour permettre une pulvérisation régulière de grosses gouttelettes.

Utiliser une buse conique à jet étroit (ou embout spécifique) pour les applications dans les fentes ou fissures.

Délai de ré-entrée : temps de séchage.

Usages	Dose de Deltaméthrine	Quantité de produit	Quantité d'eau	Surface à traiter	Durée d'efficacité
Insectes rampants, Blattes	6,25 mg/m ²	25 mL	5 L	100 m ²	Efficacité résiduelle : jusqu' à 12 semaines. Répéter le traitement aussi souvent que nécessaire jusqu'à 11 applications par an.

Usages	Dose de Deltaméthrine	Quantité de produit	Quantité d'eau	Surface à traiter	Durée d'efficacité
Punaises de lit	1 ^{er} traitement : 12,5 mg/m ²	1 ^{er} traitement : 50 mL	5 L	100 m ²	Efficacité résiduelle : jusqu' à 12 semaines.
	2 ^{ème} traitement (4 jours après) : 6,25 mg/m ²	2 ^{ème} traitement (4 jours après) : 25 mL			
Araignées	6,25 mg/m ²	25 mL	5 L	100 m ²	Efficacité résiduelle : jusqu' à 8 semaines. Maximum 11 applications par an.

Usages	Dose de Deltaméthrine	Quantité de produit	Quantité d'eau	Surface à traiter	Durée d'efficacité
Mouches au repos	6,25 mg/m ²	25 mL	5 L	100 m ²	Efficacité résiduelle : jusqu' à 8 semaines. Répéter le traitement aussi souvent que nécessaire jusqu'à 11 applications par an.
Nids de guêpes suspendus et isolés	50 mg / nid	2 mL	200 mL	1 nid	Elimination du nid obtenue après 1 à 2 semaines. 1 application



INSTRUCTIONS D'UTILISATION

Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées. Respecter les doses d'emploi du produit.

Appliquer avec un équipement manuel ou mécanique à l'aide d'applicateurs manuels (par exemple pulvérisateurs à dos) produisant une pulvérisation grossière à basse pression (1-3 bars) avec une taille de gouttelette médiane supérieure à 100 µm, pour être appliqué à proximité de la cible.

Préparation du pulvérisateur

1. S'assurer que le pulvérisateur est propre et sans résidu. Si nécessaire, le laver avec de l'eau et un détergent avant de l'utiliser et traiter les eaux de lavages comme déchets dangereux.
2. Remplir le pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau requise. Ouvrir avec précaution le couvercle. Mesurer précisément la quantité de produit et verser délicatement dans le réservoir de pulvérisation. Compléter avec la quantité d'eau restante puis agiter.
3. Appliquer de façon régulière sur les supports avec un appareil muni d'une buse à jet plat en grosses gouttelettes jusqu'à la limite du ruissellement. Pour pulvériser les fentes et fissures, utiliser une buse conique à jet étroit ou un embout spécifique.

Utilisation à l'intérieur des bâtiments

Précautions générales :

- Préalablement à tout traitement, il est recommandé d'effectuer





- des tests de compatibilité entre le produit et les matériaux en contact lors de l'application.
- Avant l'application en intérieur, fermer les portes des pièces où le produit sera appliqué.
 - Ne pas utiliser le produit sur des surfaces, ustensiles et équipements qui pourraient être en contact avec les denrées alimentaires et boissons destinés à l'alimentation humaine ou animale.
 - Ne pas pulvériser sur le linge de lit ou tout autre matériel entrant directement en contact avec les occupants du lit (ex. literie) ou pouvant être lavé (ex. rideaux).
 - Ne pas utiliser pour traiter les matelas des lits des nourrissons.
 - Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux ou la literie en contact direct avec les personnes (draps, couvertures, oreillers...).
 - Retirer ou couvrir les aquariums avant application et couper les systèmes d'oxygénation de l'eau pendant le traitement.
 - Appliquer le produit de façon à ce que les animaux domestiques ne rentrent pas directement en contact avec.
 - Ne pas appliquer en présence de public.
 - Ne pas rentrer dans la pièce avant le séchage complet des surfaces traitées.
 - Bien ventiler la pièce après traitement avant la ré-entrée des personnes.
 - Ne pas appliquer en pulvérisation spatiale.



**Insectes rampants, incluant Blattes (œufs, nymphes et adultes) et araignées :**Applications dans des zones soumises au nettoyage humide :

Pulvériser de manière ciblée, uniquement dans les fissures et les crevasses, avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 10cm. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation adapté (équipé d'une buse ou d'un embout spécifique pour fissures et crevasses) et de maintenir une distance appropriée entre l'appareil et les surfaces traitées.

Applications dans des zones non soumises au nettoyage humide :

Pulvériser uniquement sur des surfaces restreintes (i.e. endroits clos sous les meubles de cuisine, sous le réfrigérateur, sous l'évier de la cuisine, sous le four ou le chauffe-eau), dans toutes les fissures et crevasses pouvant servir de refuge aux blattes ou aux araignées.

Punaise de lit :

Appliquer uniquement sur des surfaces restreintes non lavables à l'eau (i.e. tapis, matelas, textile d'ameublement).

- Ne pas pulvériser sur des surfaces lavables à l'eau (ex. draps, rideaux).
- Toute surface lavable doit être retirée de la zone à traiter avant le traitement.
- Eviter la contamination des sols lavables lors du traitement des tissus d'ameublement, matelas, tapis, etc. en les protégeant par un matériau imperméable (ex. film plastique) ou en nettoyant





de manière ciblée les retombées de pulvérisation avec un tissu humide à usage unique.

- Afin de prévenir les émissions environnementales, le film plastique de protection et les tissus ayant servi au nettoyage doivent être éliminés dans un circuit de collecte approprié.

Mouche (au repos) :

Identifier où les mouches se posent et pulvériser uniquement les surfaces non soumises à un nettoyage humide (par exemple les murs, les encadrements de fenêtres et les plafonds).

- Retirer ou couvrir toutes denrées alimentaires et boissons destinées à l'alimentation humaine ou animale avant le traitement.
- Couvrir les surfaces et équipements qui pourraient être en contact avec les denrées alimentaires et boissons destinés à l'alimentation humaine ou animale.

Utilisation à l'extérieur – Nids de guêpes (suspendus sous les toits ou dans les arbres)

- Ne pas utiliser à proximité de : cultures, animaux domestiques, plans d'eau ou cours d'eau et ruches.
- Durant l'application, protéger le sol sous le nid (ex. en utilisant un film plastique).
- Ne pas appliquer le produit directement ou à proximité des denrées ou boissons destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des animaux de rente.
- Ne pas appliquer les jours de pluie.





- Appliquer uniquement sur les nids protégés du lessivage par les pluies et du ruissellement.
- Les guêpes peuvent devenir agressives, attaquer et piquer avant que l'effet choc ne se produise. Pour réduire ce risque, traiter au crépuscule et porter un équipement de protection approprié. La réentrée des personnes doit être évitée jusqu'à ce que le contrôle du nid soit atteint.

PRINCIPES DE STRATÉGIE DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSISTANCE

Les stratégies pour éviter et/ ou gérer le développement de la résistance sont les suivantes :

- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements.
- En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.) .
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population), notamment une lorsque longue période de traitement est nécessaire.



- Dans les cas où les doses préconisées, correctement appliquées, ne permettent pas d'obtenir le niveau de contrôle attendu et, qu'une résistance est avérée, l'utilisation de tout produit contenant une substance active ayant le même mode d'action devrait cesser.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

ATTENTION

Ce produit est un insecticide. Comme pour tout produit biocide, l'opérateur doit respecter les précautions d'emploi liés à l'utilisation de ces produits lors de la préparation, l'application du produit ainsi que lors du nettoyage du matériel.

Porter des équipements de protection adaptés : gants, combinaison et lunettes.

Lors des phases de mélange/chargement et de nettoyage de l'équipement, porter des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile norme NF EN ISO 374-1/A1) et une combinaison de catégorie III type 6 et des lunettes Certifiés EN 166 (marquage CE, sigle 3).

Précautions pour l'homme et l'environnement

- Se laver les mains et la peau exposée avant les repas et après utilisation.
- Laver toute contamination de la peau ou des yeux.
- Enlever les vêtements contaminés.



- Éviter la contamination excessive de combinaisons et les laver régulièrement.

STOCKAGE

- Conserver le produit dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Garder les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes, ...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (eaux de rinçage du matériel, film plastique de protection, tissu de lavage, ...), dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas réutiliser les emballages vides. Rincer, rendre inutilisable.



Bayer Service *infos* Hygiène
Publique
et Rurale

0 800 001 641

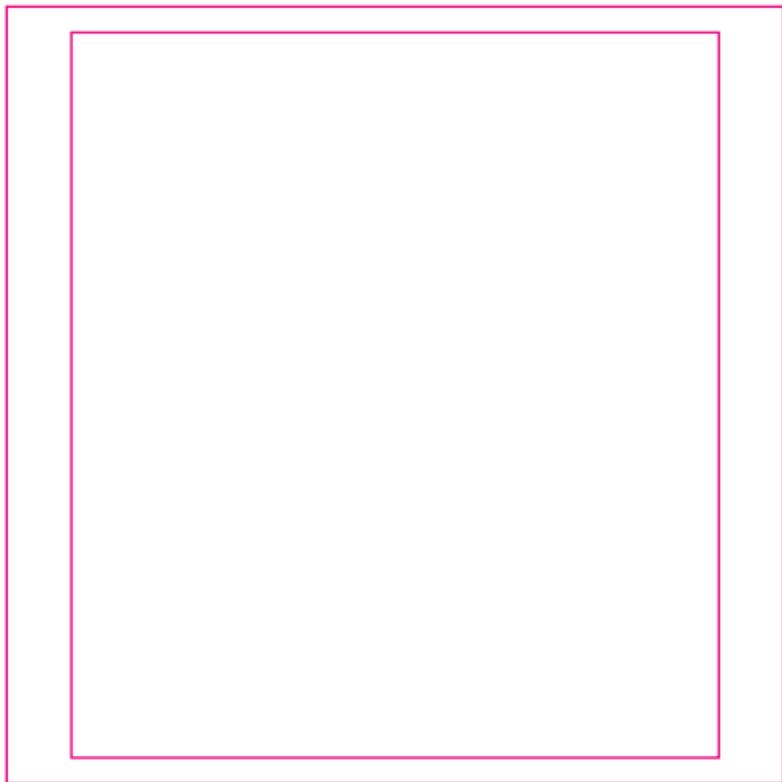
Service & appel
gratuits



Plus d'infos sur notre site
internet **es-bayer.fr**



Colors : **CYAN** **MAGENTA** **YELLOW** **BLACK**



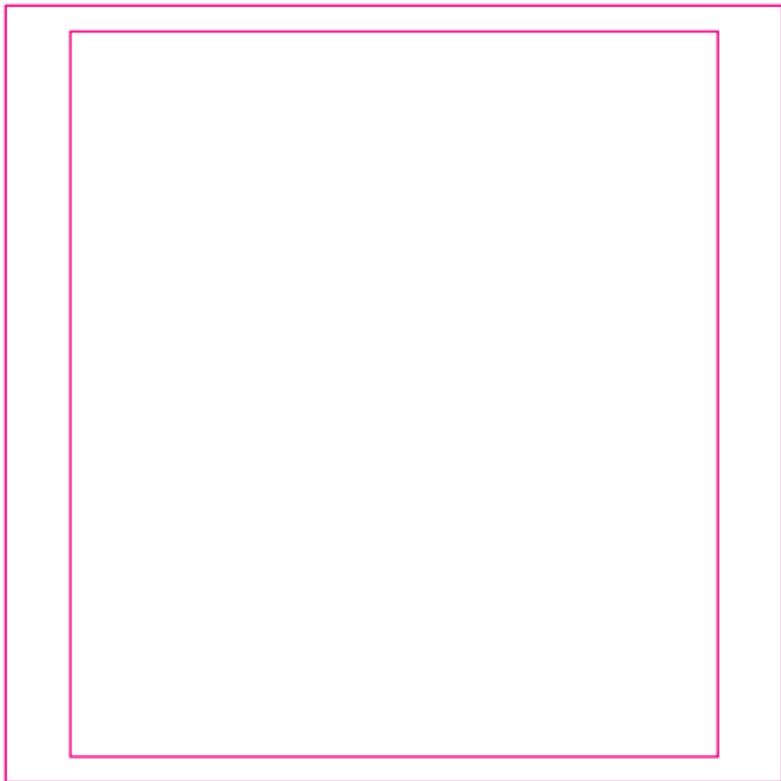
(4/8/12/16 pages including Front page) + Repeater page

PAGE 15





Colors : **CYAN** **MAGENTA** **YELLOW** **BLACK**



(4/8/12/16 pages including Front page) + Repeater page

PAGE 16





Numéro de lot / date de péremption : voir emballage.

**ATTENTION**

consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Lire les instructions avant emploi. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com**K-OTHRINE® PARTIX™ - TP18 - AMM n° FR-2018-0029**

Contient : 25 g/L (2,45 % m/m) Deltaméthrine (n° CAS : 52918-63-5), masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (n° CAS : 55965-84-9), Silice amorphe (nano) - Suspension concentrée (SC)

Défendeur de l'AMM : BAYER S.A.S. (69) - 16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 - 69266 LYON CEDEX 09

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.**H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P261 : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

P321 : Traitement spécifique (voir cette étiquette).

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :

EMB: Bayer SAS

Bayer SAS - Division Environmental Science

16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09 - France

© Marque déposée Bayer

**EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou
contacter le centre antipoison le plus proche**

FR87302148C

Bayer**UFI : S4A0-W06V-S00E-V5U0**



K-Othrine®

PARTIX™

INSECTICIDE

- ✓ Efficace à faible dose
- ✓ Jusqu'à 12 semaines de résidualité
- ✓ Technologie de formulation innovante particulièrement adaptée pour les surfaces poreuses

Contient 25 g/L de Deltaméthrine (2,45%)
Suspension concentrée (SC)
Produit biocide TP18

RÉSERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT
PROFESSIONNEL

12 x 240 ml e

Bayer Service infos Hygiène
Publique
et Rurale
Service & appel
gratuits
0 800 001 641

Plus d'infos sur notre site
internet **es-bayer.fr**

Numéro de lot / date de péremption : voir emballage.



K-OTHRINE® PARTIX™ - TP18 - AMM n° FR-2018-0029

Contient : 25 g/L (2,45 % m/m) Deltaméthrine (n° CAS : 52918-63-5), masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (n° CAS : 55965-84-9), Silice amorphe (nano) - Suspension concentrée (SC)
Détenteur de l'AMM : BAYER S.A.S. (69) - 16 rue Jean-Marie Leclair CS90106 - 69266 LYON CEDEX 09

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P261 : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.

P321 : Traitement spécifique (voir cette étiquette).

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
Contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'apparition de signes d'irritation, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.

Contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Instiller des gouttes oculaires calmantes et si besoin des gouttes anesthésiantes. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

Ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Troubles de la conscience : placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

Lire les instructions avant emploi. Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 001 641 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

UFI : S4A0-W06V-S00E-V5U0

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche



2 370047 900606 0

EMB: Bayer SAS

Bayer SAS

Division Environmental Science

16 rue Jean-Marie Leclair

CS 90106

69266 Lyon Cedex 09

France

© Marque déposée Bayer

Bayer

FR87347567B

ARTICLE 87328015